

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP

Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 195/2022

A la société FASTNET

Après avoir reçu le contrat du marché relatif à la fourniture de la connexion internet au sein de l'immeuble du Gouvernement situé à la place « le Royal », conclu avec la Cellule de Gestion des Immeubles du Gouvernement, pour un montant total hors taxe de Francs Congolais six cent soixante millions cinq cent nonante-quatre mille (CDF 660 594 000) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant.

Fait à Kinshasa, le 27/07/2022.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier



Raymond M.A. YUMBA

Directeur Général a.i